



La CHD poursuit les NIH pour ne pas avoir répondu à la demande de correspondance avec les victimes du vaccin contre la COVID, conformément à la loi sur la liberté d'information.

La Children's Health Defense a poursuivi mercredi les National Institutes of Health (NIH) pour n'avoir pas produit les documents relatifs à la correspondance entre les chercheurs des NIH et les personnes qui ont contacté l'agence au sujet des effets indésirables qu'elles ont subis après avoir reçu le vaccin contre la COVID-19.

Par [Michael Nevradakis](#)

Mondialisation.ca, 27 avril 2023

[The Defender](#) 13 avril 2023

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

La Children's Health Defense (CHD) [a intenté mercredi un procès aux National Institutes of Health](#)(NIH) pour n'avoir pas répondu à la demande d'accès à l'information [Freedom of Information Act (FOIA)] de la CHD concernant les documents relatifs à la correspondance entre les chercheurs des NIH et les personnes qui ont contacté les NIH au sujet des [effets indésirables](#) qu'elles ont subis après avoir reçu le vaccin contre la COVID-19.

Selon la plainte, déposée auprès du tribunal fédéral du district de Columbia, la CHD a soumis la demande d'accès à l'information le 10 novembre 2022. Les NIH n'ont pas produit les documents ou une décision finale et a cessé de répondre à la CHD.

La CHD allègue que les NIH ont violé les délais légaux de réponse aux demandes de FOIA et qu'ils dissimulent des informations cruciales au public.

« Des procès comme celui-ci sont d'une importance cruciale », a déclaré Kim Mack Rosenberg, conseiller général par intérim du CHD. « La transparence du gouvernement concernant ses recherches sur les lésions consécutives aux injections contre la [COVID-19](#) est d'une importance capitale. »

Mme Rosenberg a ajouté :

« Le gouvernement américain a encouragé et, dans certains cas, imposé ces injections. Comment peut-elle aujourd'hui fermer les yeux sur les demandes d'information concernant les blessures ?

« Les individus ont le droit d'accéder à ces informations afin de prendre des décisions éclairées. En ignorant la demande de FOIA de la CHD, les NIH ne font que miner davantage la confiance du public dans les NIH et les autres agences gouvernementales. »

Plusieurs victimes de vaccins qui ont communiqué avec le NIH se sont adressées [au](#)

[Defender](#) à propos de leur expérience avec les NIH et de leur participation à une étude menée par les NIH sur les personnes souffrant de lésions dues aux vaccins – bien que les NIH aient depuis, à plusieurs reprises, nié disposer de données sur ces personnes ou même mener de telles recherches.

Aucune réponse des NIH après six mois, malgré des demandes répétées

Selon l'action en justice, au début de l'année 2021, les chercheurs des NIH « ont commencé à entendre parler de personnes qui avaient des problèmes de santé graves et durables après l'injection contre la COVID-19, notamment des troubles neurologiques, cardiovasculaires, musculaires et autres ».

À l'époque, selon le procès, « les chercheurs des NIH ont cherché à en savoir plus, amenant même certaines personnes affectées au siège des NIH pour des tests, et parfois des traitements ».

Ces efforts ont débouché sur au moins un article accessible au public, intitulé « [Neuropathic symptoms with SARS-CoV-2 vaccination](#) » [Symptômes neuropathiques liés à la vaccination contre le SRAS-CoV-2].

Cette étude, qui a porté sur 23 patients ayant signalé de nouveaux symptômes neuropathiques dans le mois suivant leur vaccination contre la COVID-19, « suggère qu'une variété de symptômes neuropathiques peut se manifester après les vaccinations contre le SRAS-CoV-2 et que, chez certains patients, il pourrait s'agir d'un processus à médiation immunitaire ».

La CHD a recherché des communications entre 10 chercheurs des NIH et les personnes qui ont contacté les NIH au sujet des problèmes de santé rencontrés après l'injection contre la COVID-19.

La CHD a demandé à recevoir tous les courriels envoyés et reçus de la part de personnes victimes de vaccins, tous les registres d'appels des NIH documentant les communications avec ces personnes et toutes les communications internes entre les chercheurs des NIH concernant les personnes affectées.

La demande d'accès à l'information a été déposée sur une base accélérée parce que, selon la CHD :

« À la lumière des pressions exercées pour que les injections contre la COVID-19 soient acceptées et des débats médicaux et politiques en cours sur les vaccins, le public a un besoin urgent de comprendre comment le gouvernement fédéral traite les effets indésirables par le biais de l'engagement en coulisses des NIH avec les personnes victimes de vaccins. »

La CHD a fait valoir que « le manque de transparence concernant cet engagement prive les gens des informations nécessaires pour prendre des décisions médicales et politiques en toute connaissance de cause et érode la confiance dans les conclusions tirées et les orientations promulguées par les agences fédérales ».

Les NIH ont accusé réception de la demande de FOIA le 18 novembre 2022, en lui attribuant un numéro de référence, mais a refusé l'examen accéléré, invoquant « l'absence de besoin impérieux » et faisant valoir que la demande de la CHD était trop large. La CHD a eu la

possibilité de clarifier sa demande et de fournir des « informations supplémentaires ».

Les NIH n'ont pas répondu à plusieurs tentatives de la CHD d'obtenir des éclaircissements sur les « informations supplémentaires » demandées par les NIH.

Le 15 décembre 2022, la CHD a officiellement soumis une demande clarifiée aux NIH, réduisant sa demande à une série de termes de recherche, notamment « vaccin- », « adverse », « neurol- », « auto-immune- », « clot- », « suici- », « vertigo », « heart », « paresthesia » et « lymph- ».

En réponse, les NIH ont demandé à la CHD de « spécifier le bureau et le personnel des NIH que vous souhaitez consulter, car il y a 27 instituts et centres (IC) aux NIH et plus de 18 000 employés, et le fait de les consulter tous fait peser une charge excessive sur les ressources du gouvernement fédéral et considère votre demande comme « inappropriée » en vertu de la FOIA » - même si la CHD avait déjà spécifié cette information.

Les NIH ont confirmé la réception de la demande révisée le 16 décembre 2022, indiquant que la CHD serait informé si des clarifications supplémentaires étaient nécessaires. Cependant, aucune autre réponse n'a été donnée par les NIH pendant plusieurs mois.

Le 15 mars, alors que la demande de la CHD apparaissait toujours comme « en attente de clarification » sur le portail FOIA en ligne des NIH, la CHD a communiqué avec les NIH, qui ont déclaré que la demande était toujours en cours de traitement et que « la mise en attente a été levée, antidatée au 15 décembre 2022 ».

Un courriel des NIH daté du 16 mars indiquait : « Il est difficile d'estimer avec précision la date d'achèvement des travaux car votre demande reste assez large, même avec les termes de recherche que vous avez fournis, et il faut donc du temps pour collecter tous les documents pertinents. Si vous souhaitez limiter davantage la recherche, cela pourrait réduire le temps nécessaire au traitement de votre demande. »

Cependant, le 17 mars, la demande de la CHD est apparue comme « reçue » sur le portail FOIA des NIH, au lieu de « assignée pour traitement » ou « en cours de traitement ». Malgré plusieurs autres tentatives de la CHD pour contacter les NIH, y compris un courriel informant les NIH qu'il était « bien au-delà des limites de la FOIA », les NIH n'ont pas répondu.

Le 10 avril, la demande de la CHD apparaissait toujours comme « reçue » sur le portail FOIA des NIH.

Les [règles de la FOIA](#) stipulent que les agences fédérales doivent généralement répondre dans les 20 jours ouvrables suivant la réception d'une demande, en indiquant si l'agence se conformera ou non à la demande, les raisons de sa décision, une description de l'étendue des documents à produire et toutes les exemptions invoquées.

Les NIH affirment n'avoir aucune connaissance des effets indésirables des vaccins contre la COVID, bien qu'ils aient interagi avec des personnes lésées

Dans au moins deux cas de correspondance avec la CHD après le dépôt de la demande d'accès à l'information, les NIH ont affirmé qu'il n'avait pas connaissance des « rapports sur les effets indésirables des vaccins ».

Le 18 novembre 2022, les NIH ont répondu à la CHD que « les rapports sur les effets

indésirables des vaccins sont déposés auprès de la FDA [U.S. Food and Drug Administration], et non des NIH, donc si c'est ce qui vous intéresse, veuillez soumettre votre demande directement au bureau de FOIA de la FDA ».

Et le 15 décembre 2022, les NIH a écrit que « les NIH ne sont généralement pas chargé de communiquer avec le public sur les effets indésirables des vaccins, car cette fonction est principalement gérée par les CDC [Centers for Disease Control and Prevention] et la FDA, et non par les NIH ».

La CHD a répondu que « indépendamment du fait que les NIH soient officiellement chargés de s'engager auprès des personnes victimes de vaccins [...], nous demandons des documents relatifs aux communications que les NIH ont eues avec ces personnes, et les NIH ont d'ailleurs reconnu avoir eu de telles communications », citant un [article paru le 20 janvier 2022 dans la revue Science](#).

L'article fait référence à « des personnes qui ont connu des problèmes de santé graves et durables après avoir reçu un vaccin contre la COVID-19, quel que soit le fabricant », ajoutant que « En janvier 2021, les chercheurs des National Institutes of Health (NIH) ont commencé à entendre parler de tels rapports et ont cherché à en savoir plus ».

Cela a conduit à une communication permanente entre les NIH et ces personnes, et à une recherche « à petite échelle » sur les effets néfastes qu'elles subissaient.

[Brienne Dessen](#), qui a été blessée par le [vaccin contre la COVID-19](#) d'AstraZeneca lors de son essai clinique, a parlé à The Defender de ses interactions avec les NIH à la suite de son accident.

Mme Dessen, qui a fondé une organisation à but non lucratif, [React19](#), qui offre « un soutien financier, physique et émotionnel aux personnes souffrant d'effets indésirables à long terme du vaccin contre la COVID-19 dans le monde entier », a déclaré que son mari, un chimiste, avait initialement contacté les NIH au sujet de ses blessures.

Selon Mme Dessen, les NIH ont d'abord été réactifs et ont communiqué avec elle :

« Au début, il n'y avait aucune raison de soupçonner qu'il se passait quelque chose d'infâme. Ils sont allés jusqu'à essayer de travailler avec mes médecins de famille pour qu'ils me soignent correctement.

« Ils m'ont donc cru, et ils ont cru l'autre personne blessée [from the study]. La question n'était pas de savoir si nous étions blessés. C'est ce qui s'est passé : Nous avons été blessés selon les NIH, nous avons été blessés par le vaccin contre la COVID.

« Ils nous ont promis qu'ils allaient collecter les données de l'étude qu'ils menaient sur les complications neurologiques liées aux vaccins contre la COVID. Ils nous ont promis à plusieurs reprises qu'ils informeraient la communauté scientifique et qu'ensuite tout le monde pourrait être soigné. »

Selon Mme Dessen, c'est cet intérêt précoce apparent qui l'a poussée, ainsi que d'autres personnes blessées par un vaccin, à participer à l'étude des NIH.

« C'est la raison pour laquelle nous avons participé à cette étude », a déclaré Mme Dessen.
« Car si les NIH affirment qu'un produit pharmaceutique entraîne des complications

neurologiques – même si elles sont rares –, la communauté médicale et la communauté scientifique prendront cette affirmation au sérieux. »

Cependant, elle a déclaré : « Ce que nous avons obtenu au lieu de cela, c'est un peu un appât et un piège, alors qu'ils interagissaient régulièrement avec nous. Ils évaluaient nos laboratoires, même à la maison, après que nous nous y soyons rendus pour des recherches. Puis ils se sont peu à peu éloignés de nous, jusqu'à couper toute communication. »

Mme Dressen a déclaré que ses communications avec les NIH ont duré de janvier à septembre 2021, date à laquelle les NIH ont cessé de répondre et ont annulé un rendez-vous prévu avec elle :

« Ils avaient prévu une date de suivi pour que je vienne me faire évaluer... afin de recueillir davantage de données. Ce rendez-vous devait avoir lieu en septembre 2021, mais il a été brusquement annulé. »

« Après cela, ils ont commencé à mettre de plus en plus de distance entre nous et eux. Ils ont cessé de répondre aux courriels. »

Le Dr Danice Hertz, gastro-entérologue californienne à la retraite, a fait part au Defender d'une expérience similaire concernant ses interactions avec les NIH.

Mme Hertz a déjà souffert d'[effets indésirables graves](#) après avoir reçu sa première (et unique) dose du vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech le 23 décembre 2020. On lui a ensuite diagnostiqué un [syndrome d'activation des mastocytes](#) (ou trouble mastocytaire), une affection dans laquelle le patient présente des épisodes répétés des symptômes de l'[anaphylaxie](#).

Mme Hertz a déclaré qu'elle avait d'abord reçu un traitement à distance de la part des médecins des NIH et qu'elle était le participant n° 2 de leur étude sur les personnes blessées par les vaccins. Entre février et juillet 2021, elle a entretenu une correspondance fréquente avec les NIH, totalisant 40 pages de courriels, qu'elle a partagés avec le Defender.

Par exemple, un courriel du 11 février 2021 adressé à Mme Hertz du [Dr Alkis Togias](#), chef du service des allergies, de l'asthme et de la biologie des voies respiratoires à l'Institut national des allergies et des maladies infectieuses (NIAID) des NIH, a déclaré que « des problèmes comme le vôtre ont été signalés par d'autres personnes ; les différentes agences et les entreprises sont donc au courant ».

Le [Dr Anthony Fauci](#) était directeur du NIAID avant de quitter ses fonctions à la fin de [l'année 2022](#).

Un courriel adressé à Mme Hertz le 17 mars 2021 par [Farinaz Safavi, M.D., Ph.D.](#), de la division de neuro-immunologie et de neurovirologie des NIH, indiquait : « Nous avons commencé cet effort et faisons de notre mieux pour recueillir des informations auprès de patients souffrant d'effets secondaires de vaccins, afin d'organiser ces informations de manière réfléchie et de les rapporter ».

Mme Safavi a ajouté :

« Si l'on consulte la base de données [VAERS](#) (Vaccine Adverse Event Reporting System),

plus de 1 000 effets secondaires neurologiques ont déjà été signalés, mais pour les présenter à la communauté scientifique, nous devons rassembler autant d'informations que possible avant de les envoyer.

« Je vous promets que nous ferons état de votre problème et des autres cas que nous examinons actuellement. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous accorder une à deux semaines pour recueillir des informations complètes avant de les rendre publiques. »

Le 27 juillet 2021, le [Dr Avindra Nath](#), directeur clinique de l'Institut national des troubles neurologiques et des accidents vasculaires cérébraux (NIH), a envoyé un courrier électronique dans lequel il déclarait : « Nous sommes désolés d'apprendre que vous continuez à présenter des symptômes. Nous pensons que les symptômes sont réels. C'est la raison pour laquelle nous avons traité les patients. »

Toutefois, après cette date, la correspondance des NIH a brusquement cessé. Mme Hertz a déclaré au Defender :

« J'ai beaucoup de correspondance indiquant que j'étais encore très malade au moment où ils nous ont tous coupés de leur étude, de tout traitement ou de toute communication avec eux.

Ils savaient que j'étais encore très malade et ils m'ont dit : Nous ne pouvons pas vous aider, allez voir vos médecins à Los Angeles. »

Mme Hertz pense que quelque chose s'est produit brusquement au sein des NIH qui les a amenés à couper la communication avec toutes les personnes blessées qu'ils traitaient et qu'ils étudiaient.

Elle a dit :

« Mon imagination est que quelqu'un d'en haut leur a dit d'arrêter de nous parler. Ce n'est pas un fait avéré, mais c'est ce que j'ai ressenti. J'ai eu l'impression que la FDA ou quelqu'un du gouvernement leur avait demandé de couper toute communication avec nous, parce que c'était brutal et que cela s'est produit pour tous les blessés. Nous nous parlions déjà entre nous, et nous savions donc que plusieurs personnes étaient concernées. »

Contrairement à Mme Dressen et Mme Hertz, [Mona Hasegawa](#), une mère au foyer du New Jersey qui s'est retrouvée en fauteuil roulant après avoir reçu sa première dose du vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech le 24 avril 2021, n'a même pas pu participer à l'étude des NIH.

Selon Mme Hasegawa, elle a d'abord contacté M. Nath, lui demandant « s'il y avait des recherches en cours » et « s'il pouvait même parler à mon médecin local pour lui donner des conseils sur la façon d'aborder mes blessures ».

Mme Hasegawa a déclaré : « Il m'a ignoré, il m'a envoyé à l'un de ses secrétaires. »

« J'ai dû la supplier, s'il vous plaît, je ne veux pas mourir, j'ai des enfants dont je dois m'occuper », a déclaré Mme Hasegawa, ajoutant qu'après cela, elle a été contactée par [Brian T. Walitt, M.D., M.P.H.](#)

« Il m'a dit en substance : Les gens meurent tout le temps », Mme Hasegawa a déclaré, en

ajoutant qu'il n'avait pas non plus connaissance de la réalisation par les NIH d'une étude impliquant des personnes ayant subi des lésions dues à la vaccination.

« M. Walitt a également déclaré : Où trouverons-nous l'argent nécessaire à la réalisation d'une étude ? D'où viendra l'argent et d'où viendront les gens ? Pendant ce temps, je savais que certains de mes collègues blessés participaient déjà à l'étude », a déclaré Mme Hasegawa au Defender.

Mme Hasegawa a reçu les coordonnées de deux médecins. Cependant, selon elle, l'un d'entre eux n'a jamais répondu à son appel téléphonique, tandis que l'autre prétendait avoir une liste d'attente de deux ans pour recevoir des patients.

« Je sais qu'ils ont menti parce qu'ils ont soigné des personnes blessées et qu'ils ont agi comme s'ils ne pouvaient pas m'aider », a-t-elle déclaré.

Mme Hasegawa a déclaré qu'on lui avait diagnostiqué un [syndrome de la Tourette](#), une [narcolepsie avec cataplexie](#), une [neuropathie sensorielle à petites fibres](#), une [polyneuropathie inflammatoire démyélinisante chronique](#) et un [syndrome de tachycardie orthostatique posturale](#), ajoutant que de nombreux médecins lui avaient dit « qu'ils ne pouvaient plus rien faire pour moi ».

[Selon Science](#), « les communications des NIH avec les patients se sont évanouies à la fin de 2021 ».

L'absence de réaction des NIH ne surprend pas les victimes des vaccins

Aucune des personnes interrogées dans le cadre de cet article n'a été surprise d'apprendre que les NIH n'avaient pas répondu à la demande d'accès à l'information de la CHD et a accueilli favorablement la nouvelle du procès.

Mme Dressen a dit :

« Il est regrettable que tant de personnes aient besoin d'intenter une action en justice pour obtenir des informations du gouvernement, car le gouvernement ne devrait pas être structuré de manière à ce que l'on puisse intenter une action en justice pour obtenir des informations. Il devrait être totalement transparent, avec des processus ouverts pour tout.

« Je suis très reconnaissant à la CHD d'avoir pris cette décision. Je pense qu'il s'agira d'un grand service pour ce pays. »

De même, Mme Hertz a déclaré au Defender :

« Je suis heureuse qu'ils le fassent. Je pense que c'est approprié ... Nous avons continué à être abandonnés par notre gouvernement et notre pays. En plus d'être abandonnés, nous avons été diabolisés. Il est déjà assez pénible d'être blessé et malade, mais passer pour une personne terrible et « anti-vaxx » a vraiment été une erreur.

« Je suis heureuse qu'il y ait des gens qui cherchent à obtenir justice dans cette affaire parce que c'est approprié. »

Mme Hasegawa a déclaré au Defender qu'elle n'était « pas surprise » de l'absence de réaction des NIH. « Je suis ravie d'apprendre que [CHD is] va les poursuivre en justice, car

cela a affecté des milliers de personnes et nous espérons que les choses changeront », a-t-elle déclaré.

« C'était très étrange et très déroutant, d'autant plus que les agences de santé sont censées servir tous les patients et tous les citoyens des États-Unis, et pas seulement les patients qui conviennent politiquement », a déclaré Mme Dressen.

En ce qui concerne les personnes vaccinées, elle a déclaré que le gouvernement « essaie d'étouffer votre affaire et de faire tout ce qu'il peut pour s'assurer que le public ne découvre rien à votre sujet », ajoutant : « Le fait que le public américain ignore encore totalement ce qui s'est passé aux NIH est alarmant ... ils méritent que l'on réponde à leurs questions. »

Ce n'est pas le premier ni le seul cas où des agences fédérales n'ont pas répondu aux demandes de FOIA concernant les vaccins contre la COVID-19 ou les lésions causées par les vaccins, ou ont cherché à bloquer ces demandes.

En décembre 2021, la FDA a déclaré à un tribunal fédéral qu'il lui fallait [75 ans pour traiter et publier](#) plus de 400 000 pages de documents relatifs aux essais cliniques et à l'autorisation d'utilisation d'urgence du vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech, en réponse à une demande de FOIA.

En fin de compte, un juge fédéral [a donné à la FDA un délai de huit mois](#) pour publier ce qui est désormais connu sous le nom de « [documents Pfizer](#) ».

En septembre 2022, un tribunal fédéral a donné aux [CDC quatre jours pour publier les données](#) relatives aux lésions causées par les vaccins qu'il avait collectées via son application V-safe. Cette décision fait suite à une action en justice intentée contre les CDC pour avoir refusé de se conformer à une demande de communication des informations en vertu de la loi sur l'accès à l'information.

Michael Nevradakis

La source originale de cet article est [The Defender](#)
Copyright © [Michael Nevradakis](#), [The Defender](#), 2023

Articles Par : [Michael Nevradakis](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer

la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca